



**Villages vacances**  
**ASSURE, PRETS, PARTEZ**



Réservez sereinement,  
**plus d'imprévus**  
pour vos séjours !



**SUR MESURE**

Garanties en fonction de vos besoins et de votre séjour



**GARANTIE OPTIMALE**

Une assurance avant et pendant le séjour



**GESTION DES SINISTRES FACILE & RAPIDE**

Déclaration 100% mobile, par courrier ou par mail  
Remboursement en 48H

## Vos garanties

### FRAIS D'ANNULATION

Annulation pour motif médical et annulation causes dénommées

Y compris Annulation pour maladie en cas d'épidémie

### FRAIS D'ANNULATION NEIGE

(uniquement pendant les dates officielles d'ouverture des domaines skiables) - Défaut ou excès d'enneigement

### ARRIVEE TARDIVE

- Accès impossible sur le lieu du séjour

### FRAIS D'INTERRUPTION DE SÉJOUR

- Remboursement des prestations non consommées suite interruption du séjour

### ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement ou transport sanitaire

- Accompagnement lors du rapatriement ou transport

- Présence en cas d'hospitalisation

- Prolongation de séjour à l'hôtel

- Frais hôteliers

- Transport du corps en cas de décès

- Retour prématuré

- Frais de secours sur piste de ski balisée

- Paiement des frais de recherche et de secours en mer et en montagne

- Chauffeur de remplacement

- Assistance vol, perte ou destruction des papiers

Assistance Extension Epidémie

- Téléconsultation
- Rapatriement médical
- Frais hôtelier suite mise en quatorzaine
- Soutien psychologique
- Aide-ménagère après retour
- Livraison courses après retour

### ASSURANCE MATERIEL DE SPORT/SKI

Location en cas de vol ou bris du matériel vous appartenant

### OBJET OUBLIE

Frais d'envoi

### VEHICULE DE REMPLACEMENT

Frais de location véhicule équivalent suite panne, vol accident au cours du séjour

Que faire en cas  
d'annulation,  
d'arrivée tardive ou  
d'interruption de  
séjour ?



Avertissez votre village  
Vacances et le service  
administratif des ventes  
de votre désistement, retard  
ou interruption



Déclarez votre annulation  
ou interruption de séjour

- en ligne : [www.declare.fr](http://www.declare.fr)

- par email : [sinistre@declare.fr](mailto:sinistre@declare.fr)



**VOUS ÊTES REMBOURSÉ  
EN 48H**

après réception de votre dossier !  
*\*sous déduction de votre franchise*



**BESOIN D'ASSISTANCE ?**

24h/24h

7